

Chronique fédérale

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **30 (1984)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chronique fédérale

par Martine Lamunière

Mini-session « verte » des Chambres fédérales début mai : deux gros dossiers à l'ordre du jour, en effet, l'arrêté urgent sur les forêts et les initiatives antinucléaire et énergétique. Un arrêté urgent - mais limité - adopté à l'unanimité, et deux initiatives rejetées très nettement par le Conseil National. La majorité n'a pas été sensible aux arguments des députés écologistes.

Les forêts suisses sont malades. On le savait déjà, bien sûr, mais l'on a appris au cours du débat, et de la bouche même du conseiller fédéral Alphons Egli, que la situation s'était encore aggravée depuis l'automne dernier. Si la Suisse romande reste peu touchée (encore qu'on ait détecté les premières atteintes du mal aux portes de Genève, sur le Salève), les forêts du Nord du Plateau, à partir de Bienne, et le pied du Jura sont clairement atteintes, tout comme les vallées grisonnes et tessinoises.

Selon l'Institut fédéral de recherches forestières - qui a publié les résultats d'un premier « check up » des forêts helvétiques au début du printemps - la corrélation entre dépérissement des forêts et pollution atmosphérique ne peut plus faire de doute. Et pourtant, les parlementaires n'ont pas voulu vraiment tenir compte de cette étude. Ils ont choisi de voter un arrêté urgent qui ne s'attaque pas aux racines du mal.

Les 150 millions de francs de subventions fédérales votés pour ces cinq prochaines années seront en effet consacrés essentiellement à la lutte contre les parasites (les fameux bostryches que l'on

« piège » un peu partout) et à l'exploitation immédiate des arbres malades et morts. Sans que l'on sache vraiment où ira tout ce bois arrivant sur un marché déjà engorgé et où la concurrence étrangère est très forte.

Les écologistes, certains indépendants menés par Mme Verena Grendelmeier, plusieurs socialistes et l'extrême-gauche ont tenté, comme l'a dit la bouillante Zürichoise, d'« agir sur tous les fronts avant qu'il ne soit trop tard ». Soit d'imposer immédiatement une limitation de la vitesse à 100 km/h sur les autoroutes, l'interdiction des catalyseurs dès 1985, une baisse importante des tarifs CFF, le contrôle obligatoire des gaz d'échappement, un impôt général sur l'énergie, etc...

Parce que beaucoup de députés ne veulent pas entendre parler de telles mesures, parce que d'autres ont jugé qu'un arrêté aussi lourd n'avait aucune chance de passer rapidement tous les barages parlementaires et extra-parlementaires et qu'il fallait absolument aboutir rapidement, les propositions de Mme Grendelmeier ont été rejetées par 108 voix contre 49. Quant aux suggestions de l'Action Nationale - renvoyer 10 000 étrangers, source majeure de pollution - chaque année, elle n'a heureusement recueilli que trois voix.

L'initiative antinucléaire demande que la Suisse renonce à la construction de toute nouvelle centrale à partir de celle de Kaiseraugst. Elle demande aussi que les centrales existantes ne soient pas remplacées : une façon détournée d'obtenir la mort de l'énergie nucléaire en Suisse puisque toutes les centrales en activité aujourd'hui auront atteint la limite d'âge d'ici l'an 2010. L'initiative énergétique, elle, se donne pour but de limiter progressivement la production et la consommation d'énergies fondées sur des technologies lourdes et d'encourager la recherche dans ce qu'on appelle les « énergies alternatives ».

La gauche, les écologistes, les indépendants, et l'Action nationale ont tenté de renvoyer ces deux initiatives jumelles en commission, à charge pour cette dernière de trouver un compromis, déjà esquissé d'ailleurs par le président de la commission fédérale de l'énergie. Les partis bourgeois ont voté presque à l'unanimité contre ces deux initiatives, choisissant ainsi de suivre les recommandations du Conseiller fédéral Schlumpf : pour lui, cela ne fait aucun doute, la Suisse aura besoin d'une nouvelle centrale dans les années 90. Le gouvernement estime, a-t-il dit encore, que le nucléaire a sa place dans notre politique énergétique. Il est trop tard pour chercher un nouveau compromis. Il appartiendra au peuple de trancher. Il le fera fin septembre. Service civil en hiver, secret bancaire et bradage du sol national en mai, initiatives énergétiques à l'automne : les Suisses ne pourront pas, cette année, accuser leurs autorités de les consulter sur des sujets mineurs.

Abonnements au "Messenger Suisse"

- 1.- Prière d'indiquer si vous êtes un nouvel abonné ou s'il s'agit d'un réabonnement.
- 2.- **Adresse** : indiquer lisiblement votre nom, prénom, rue, code postal.
- 3.- **Changement d'adresse** : précisez toujours votre ancienne adresse, notre fichier étant classé par code postal.
- 4.- Nous rappelons que le **prix de l'abonnement** est de F. 110.- (abonnement de soutien à partir de F. 120.- Prix pour l'étranger F. 130.-) Par CB au nom de la F.S.S.P.-M.S. ou par C.C.P. 12 273 27 G Paris.
- 5.- En vous abonnant, précisez si vous êtes **immatriculé** auprès d'un consulat. Il s'agit pour nous de classement du fichier.
- 6.- Si vous recevez irrégulièrement notre publication, faites une réclamation auprès des P. & T. Nous constatons, hélas de nombreuses irrégularités dans l'acheminement du M.S.
- 7.- **Manuscrits** destinés à paraître : ils doivent nous parvenir jusqu'au 6 du mois précédant celui de la parution. **Indispensable !**

Last but not least. N'oubliez pas de régler votre abonnement 1984